

REF: AT/DOT/SDT/ 291/2023.

LAGHOUAT LE : 19 6 JUL. 2023

**A: Monsieur Le Gérant de l'entreprise
ETB NAGOUBA ABBES
Cité Dayat Lagrad 03/169-AFLOU/LAGHOUAT**

OBJET : Mise en demeure N° 02.

ODS N° : 138/2022

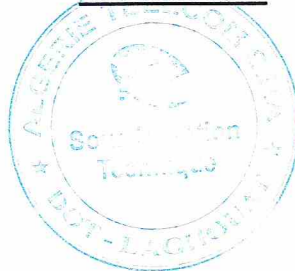
Contrat N° : 19/2021 du 04/05/2021

Projet : Travaux Pose Cable FO FTTH (ODN)-El Ghicha D01.D02.D03

- Vu le Procès verbale de réception provisoire des travaux (avec réserve) établi le 28/05/2023.
- Vu la visite de l'équipe technique en date du 06/06/2023.
- Vu la mise en demeure N°01 du 06/06/2023

J'ai le regret de vous informer, que je vous mets en demeure pour la deuxième fois suite à votre retard lors de la levée des réserves relatives aux travaux susvisé en objet et ce malgré le délai accordé, Ce qui constitue un non-respect de vos engagement envers l'entreprise A cet effet, Je vous invite à prendre toutes les disposition nécessaires pour la levée des réserves dans un délais de 8 jours, Le cas échéant Algérie Télécom se réserve tous les droits d'appliquer la réglementation en vigueur (résiliation de contrat avec indemnisation des préjudices causés, et de mettre votre entreprise sur la liste noire des opérateurs économiques).

Le Directeur




Directeur opérationnel des
télécommunications de Laghouat
BOUTASSOUNA Yacine